

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 27 MARS 2025

N° 46

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 27 février 2025.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars 2025 à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre, M CARTE Claude, M POMMERUEL Christian adjoints.

Mmes BAILLY Delphine, ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, MICHAUD Gaëlle, POLIZZI Sylvie, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, JARNET Ludovic, BOURGIER Jean-Jacques, THEVENARD Sébastien, RICHONNIER Romuald., M DUSSURGET Jean.

Excusés : Mme NAGA Cécile, Mme PONCETY Claire, M PIVET Sylvain,

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme PONCETY Claire a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TRENTESAUX Claudine.

M PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M RICHONNIER Romuald

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'une secrétaire de séance : Monsieur Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

En préambule, M. le maire présente les principales caractéristiques de ce budget 2025 : « *Ce budget de l'année 2025 est dominé par nos deux grands projets de cette fin de mandature : le chantier de l'avenue du Revermont et la future salle des familles. Les travaux du premier sont lancés et ceux du second pourraient débuter avant l'été. Vous le verrez, notre anticipation permet de maintenir le cap que nous nous étions fixés sur la question de l'endettement de notre commune.*

Réduire le budget 2025 à ces deux dossiers majeurs sera toutefois réducteur, puisque d'autres initiatives seront prises ou lancées pour cette année et les années à venir. Nous savons aussi qu'il reste notamment encore beaucoup à faire sur le plan des aménagements de sécurité, pour la réfection de nos voiries, pour l'évolution des modes doux, pour nos équipements scolaires et périscolaires, sans oublier la vie associative, que ce soit pour la vie sportive ou culturelle. Deux dossiers sont en tout cas toujours en préfiguration, mais toujours plus avancés, celui de la renaturation de la cour de l'école maternelle d'une part et celui des aménagements mode doux en direction des Soudanières, puis de nos voisins de Jasseron.

On peut rappeler que des financements ont d'ores et déjà été obtenus pour la cour de l'école, et que pour le second, une maîtrise d'œuvre conjointe a été attribuée avec la commune de Jasseron au cabinet Infratech. Les relevés topographiques nécessaires ont été réalisés, et là aussi nous avons sollicité la caisse des dépôts, dans le cadre du dispositif des petites villes de demain, pour nous accompagner financièrement sur le volet de ces études. Pour ce projet, un

avant-projet sommaire nous sera présenté avant l'été, qu'il conviendra ensuite de s'approprier en fonction des options qui nous seront présentées. J'ajoute qu'à ce stade, aucune inscription budgétaire n'a été positionnée, hormis pour les crédits liés aux études en cours.

Concernant la cour de l'école maternelle, les choses sont encore plus proches d'un aboutissement, puisque la commission scolaire travaille très concrètement sur le projet d'aménagement, et qu'à ce stade, il a été jugé utile de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes pour les subventions d'ores et déjà obtenues.

Notre budget 2025, mais ce n'est pas le fruit du hasard, est aussi marqué par plusieurs recettes, que l'on peut dire exceptionnelles, et qui vont largement contribuer au financement de nos investissements, et réduire complètement de fait notre recours à l'emprunt, comme par exemple la vente du bâtiment Peloux, avec une recette nette de 605 000 euros ou encore celle de l'ancien local de l'Adapei, avec une recette nette de 220 000 euros

Pour les ventes acquises, cela représente en tout cas un montant cumulé proche du million d'euros, qui pourra rassurer nos concitoyens au moment où effectivement nous engageons des dépenses d'investissement d'un niveau relativement rare pour une commune de notre strate.

Et puis nous pourrions rajouter la vente à venir du terrain situé à côté de la mairie, à hauteur de 210 000 euros qui nous permettra de nous libérer auprès de l'EPF de nos remboursements annuels dès l'année prochaine. Le compromis de vente a bien été signé, avec une vente effective après accord du permis de construire à venir. Il est vrai sur ce point, que les marges évoquées seront largement grignotées par l'acquisition de la propriété Cornier.

Côté recettes, soulignons aussi les engagements d'ores et déjà obtenus de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agglo, qui vont nous permettre de boucler ce budget 2025 sans avoir recours à l'emprunt.

Ainsi, en dépit des travaux en cours et à venir, nous poursuivrons cette année encore notre désendettement à hauteur des 146 000 euros de notre encours de capital dû pour cet exercice.

Ce qui est bien certain également, et cela commence à bien se voir, c'est que le chantier de l'avenue du Revermont est bien engagé, tout comme celui de la voie verte en direction de Bourg-en-Bresse. Et pour la salle des familles, Claude devrait pouvoir nous proposer de valider l'attribution des marchés à notre Conseil municipal du mois d'avril prochain, et ainsi permettre un début de travaux, pour la partie terrassement, avant l'été.

Après le côté idyllique, il convient un peu de relativiser la situation.

En effet, côté recettes, le montant de notre DGF reste soumis à des fluctuations que l'état des finances nationales ne nous laisse pas augurer du meilleur. Nous avons eu une pause sur ce point en 2024, mais nous sommes ici rappelés aux dures réalités.

Pour 2025, c'est un retour à la baisse qui nous attend avec le retour à une péréquation toujours défavorable. Et en l'absence de réforme, le phénomène n'est pas prêt de s'arrêter.

Nous aurons de même à subir, moins que le Département, l'impact de l'évolution négative des droits de mutation, en chute libre en 2024, et avec de nouveau un redémarrage que l'on peut qualifier de poussif en 2025. Bref, nous aurons sur ce chapitre une nouvelle baisse pour cette recette, qui se conjuguera avec celle, pour l'avenir, des recettes de la taxe d'aménagement. Cela ne se vérifie pas cette année, mais pour les prochains exercices ne nous trompons pas les choses sont claires : moins de permis de construire égale moins de recettes sur ce volet en investissement.

Et puis vous le verrez, nous avons cette année la première majoration de nos cotisations de CNRACL, qui vont nous impacter jusqu'en 2028 à hauteur de 13 000 euros chaque année. Globalement, compte tenu également des changements de grade et des évolutions statutaires nos charges liées au personnel seront en progression pour 2025 de 4,4%, soit largement au-delà de l'inflation. Précisons malgré tout que nous restons pour Ceyzériat à un niveau inférieur à celui constaté pour les communes de notre même strate.

Ce que vous ne verrez pas par contre dans ce budget, et il ne s'agit pas d'un oubli, c'est la traduction des travaux qui seront réalisés à partir de cette fin d'année pour passer en led

l'ensemble de notre éclairage public. Nous remercions par avance le SIEA qui nous proposera de valider un investissement, dont la charge sera étalée sur dix exercices. La première annuité sera appelée en 2026, et elle devrait être intégralement compensée, voir peut-être même un peu mieux, par les économies réalisées. Claude aura l'occasion de nos présenter plus en détail cette proposition au cours d'un prochain Conseil, avant que nous puissions arrêter de façon plus précise les choix de notre commune sur ce dossier. »

1.1 – Comptes financiers uniques 2024

Le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote des comptes financiers uniques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les CFU présentés.

→ Budget Général (délibération N° 2025-13)

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses prévues	4 065 645.04€	2 883 612.10€	6 866 649.68€
Dépenses réalisées	2 081 530.59€	2 052 717.09€	4 134 247.68€
Restes à réaliser		284 000€	284 000€
Recettes prévues	5 425 962.29€	2 883 612.10€	8 309 574.39€
Recettes réalisées	2 849 842.18€	1 009 150.26€	3 858 992.44€
Résultat 2024	768 311.59€	-1 043 566.83€	- 275 255.24€
Résultat reporté 2023	2 833 297.40€	-82 607.46€	2 750 689.94€
Résultat clôture 2024	3 601 608.99€	- 1 126 174.29€	2 475 434.70€
Résultat cumulé	3 601 608.99€	- 1 410 174.29€	2 191 434.70€

→ Budget gendarmerie (délibération N° 2025-14)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes prévues	221 007.61€	312 119€	533 126.61€
Recettes réalisées	67 986.41€	166 483.03€	234 469.44€
Dépenses prévues	67 896.41€	195 237,68€	263 224.09€
Dépenses réalisées	41 625.94€	161 146.92€	202 772.86€
Résultat 2024	23 360.47€	5 336.11€	31 696.58€
Résultat reporté 2023	153 021.20€	161 838.41€	314 859.61 €
Résultat clôture 2024	179 381.67€	167 174.52€	346 556.19€

→ Budget Centre village (délibération N° 2025-15)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes prévues	66 250.51€	188 487.22€	254 737.73€
Recettes réalisées	44 199.01€	114 379.88€	158 578.89€
Dépenses prévues	66 250.51€	92 668.96€	158 919.47€
Dépenses réalisées	64 932.97€	65 173.49€	130 106.46€
Résultat 2024	-20 733.96€	49 206.39€	28 472.43€
Résultat reporté 2023	15 001.55€	82 926.71€	97 928.26€
Résultat de clôture Excédent ou déficit 2024	-5 732.41€	132 133.10€	126 400.69€

1.2 – Affectation des résultats (délibération N° 2025-16 et 17)

Affectation des résultats budget général :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Décide d'affecter au budget principal pour 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 410 174.29€
- 2°) report de l'excédent de fonctionnement de 2 191 434.70€ au 002
- 3°) report du déficit d'investissement de 1 126 174.29€ au 001

Affectation des résultats budget centre village :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Décide d'affecter au budget centre village pour 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 5 732.41€
- 2°) report de l'excédent de fonctionnement de 126 400.69 au 002
- 3°) report du déficit d'investissement de 5 732.41€ au 001

1.3 – Vote des Taux d'imposition 2025(délibération N° 2025-20)

Monsieur le Maire donne connaissance des bases d'imposition de 2025 concernant les taxes foncières.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale et par conséquent, de reconduire les taux d'imposition de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la reconduction des taux votés en 2024 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 30.06%
- Taxe foncière non bâti : 46.27 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 10.50%

1.4 – Budgets primitifs 2025

➔ Budget Général (délibération N° 2025-21)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 5 918 437.32€ en section d'investissement.

Les dépenses principales d'investissement sont :

- Solde de la qualification et la végétalisation de l'avenue du Revermont pour 1 555 000€ (1 avance a déjà été payée en 2024).
- Construction d'une salle des familles pour 2 247 000€
- Végétalisation de la cour maternelle pour 251 000€

Approuve le total des dépenses pour un montant de 3 820 297.03€ et le total des recettes pour un montant de 4 800 482.73€ en section de fonctionnement.

➔ Budget Centre Village (délibération N° 2025-19)

Le conseil municipal approuve le budget primitif « Centre Village » 2025 qui se répartit en recettes et dépenses pour un montant de :

- 88 099.01€ en dépenses et 229 661.20€ en recettes en section de fonctionnement.
- 56 992.92€ en dépenses et 202 931.42€ en section d'investissement

➔ Budget Gendarmerie (délibération N° 2025-18)

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2025 gendarmerie pour un montant de :

- dépenses : 195 510.49 €
 - recettes : 318 855.11 €
- en section de fonctionnement.
-
- dépenses : 73 268.74€
 - recettes : 247 368.08€
- en section d'investissement.

1.5 – Demande de subvention au SDIS pour achat de matériel (délibération N° 2025-12)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du SDIS de l'Ain concernant le matériel et les vêtements d'intervention acquis en 2023 et 2024 pour les sapeurs-pompiers du CPINI de Ceyzériat.

1.6 – Rétrocession de la voirie du lotissement « Le Fortunat » (délibération N° 2025-11)

La SAS IMPACT IMMOBILIER a transmis sa déclaration attestant l'achèvement et la conformité de l'ensemble des travaux du lotissement « Le Fortunat ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
Autorise la reprise gratuite par la commune des parcelles constituant la voirie du lotissement
« Le Fortunat » cadastrées :
-AK 419 (82 m²)
-AK 475 (508m²)
-AK 507 (1811m²)
-AK 531 (693m²)

1.7 – Ouverture d'un compte à terme (délibération N° 2025-22)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération N°24/66 autorisant l'ouverture d'un compte à terme à compter du 01/10/2024 pour 6 mois. Le placement arrivant à échéance au 31/03/2025, monsieur le Maire propose de renouveler le compte à court terme.
A ce jour la collectivité dispose d'un excédent de trésorerie résultant de l'aliénation de biens.
Vu le calendrier de réalisation des travaux de la salle des familles à Domagne.
Vu que les marchés vont être lancés en mars, mais que les situations commenceront à être mises en paiement à l'automne ;
Monsieur le Maire propose de placer la somme de 1 000 000 euros (un million d'euros) sur un compte à court terme pendant une durée de 6 mois à compter du 15/04/2025.
Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise l'ouverture d'un compte à terme selon les modalités présentées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 17 avril à 20h00.

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers